



## Eau comprise dans les charges

Par **willybaby**, le **13/12/2010** à **19:53**

Bonjour,  
je suis locataire depuis peu et je paie 40euros de charge pour l'eau et les ordures, mais je ne comprends pas à quoi correspondent ces charges puisque l'on a un container poubelle pour une dizaine de maisons et que nous payons l'abonnement du compteur d'eau , je ne vois pas à quoi correspondent ces charges.

merci

Par **chris\_idv**, le **13/12/2010** à **20:20**

Bonjour,

Il s'agit probablement d'une provision (estimation) pour la consommation d'eau qui sera régularisée en fin d'exercice par rapport à la consommation réelle calculée sur la base des relevés à partir du compteur.

Pour les ordures ménagères il s'agit vraisemblablement du paiement de la taxe des ordures ménagères payables par le résident (le locataire).

Cordialement,

Par **mimi493**, le **13/12/2010** à **22:43**

Vous avez un abonnement à la cie locale de l'eau et vous payez votre abonnement et votre consommation directement à eux ?

La provision pour eau est quand l'eau est collective.

Tous les ans, le bailleur devra régulariser les charges.

Pour les ordures, il devra produire l'avis de taxe foncière de votre logement (vous en donner copie) et les frais de roles ne sont pas récupérables.

Pour l'eau, il devra justifier (peut-être l'eau des parties communes, il y a des espaces verts à arroser ?)